



Antananarivo le 10 mars 2010 - Les bailleurs de fonds impliqués dans le financement de la conservation de la biodiversité à Madagascar suivent avec attention la situation de l'environnement dans les régions forestières du pays. Une équipe de partenaires techniques et financiers et de représentations diplomatiques présentes à Madagascar a donc effectué une mission d'information dans la région SAVA du 7 au 9 mars 2010 afin de mieux comprendre l'ampleur actuelle de l'exploitation illicite de bois précieux. Ont participé à cette mission les Ambassadeurs des Etats-Unis, de la Norvège, et de l'Union européenne; ainsi que le Country manager de la Banque mondiale et le Directeur de l'Agence française de développement. Cette équipe était accompagnée par le Directeur général de Madagascar National Parks (MNP, ex-Angap) et le Directeur de l'Administration Générale du Territoire de la région SAVA.

Ces partenaires attachent un intérêt particulier à la question de la lutte contre les abus en matière d'exploitation forestière pour deux raisons. D'une part, du fait de l'importance des sommes engagées depuis des années par leurs institutions dans les secteurs de la gouvernance forestière et la protection de la biodiversité. D'autre part, parce que l'exploitation et l'exportation illégales de bois précieux non travaillé (bois de rose, palissandre, ébène) cause préjudice aux engagements que Madagascar a pris dans le cadre de plusieurs Conventions internationales : La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ratifiée par Madagascar en 1975 ; la Convention sur la diversité biologique ratifiée en 1995 ; l'inscription en 2007 des Forêts humides de l'Atsinanana (dont font partie les Parcs de Masoala et Marojejy, entre autres) dans la liste du Patrimoine Mondial établie par l'UNESCO ; et les dispositions des accords de dons signés avec la Banque mondiale et le Fonds mondial pour l'environnement (GEF/FEM) dans le cadre de l'appui à la troisième phase du Programme environnemental.

Par ailleurs, l'exploitation illégale du bois précieux représente une perte irréversible pour le capital naturel et collectif de Madagascar, et affecte d'autres activités économiques (dont notamment le tourisme), ainsi que l'image de Madagascar.

Les principaux aspects du trafic ont pu être abordés au cours de cette mission d'information. Outre les réunions de travail avec le Chef de région, puis avec les opérateurs, l'équipe s'est rendue au Port de Vohémar pour discuter avec les responsables de la Task force et les divers services concernés (douanes, direction des eaux et forêts). Un survol par hélicoptère de la zone, accompagné de visites dans trois villages limitrophes du parc de Masoala, a pu permettre de prendre la mesure concrète du problème, mais aussi de discuter avec les villageois de la problématique socio-économique du trafic au niveau des communautés. Les informations recueillies lors des contacts au cours de la mission font état de la présence de plusieurs centaines de bucherons à l'intérieur du parc national, et l'équivalent de plus de mille containers de bois déjà abattu.

Les membres de la communauté internationale signataires de ce communiqué regrettent que les coupes illégales de bois précieux continuent et que la situation soit loin d'être maîtrisée, plusieurs mois après la restitution en Novembre 2009 du rapport commandé par les autorités malgaches auprès de Global Witness. En attendant que toutes les parties concernées par ce sujet aient une meilleure compréhension de la situation et des moyens à mettre en place pour y remédier, les partenaires sous-signataires recommandent un arrêt du système d'exceptions répétées, qui favorise une spirale négative. En effet, il semble que les acteurs impliqués dans les trafics escomptent la prochaine mesure d'exception qui leur permettrait de régulariser leurs réserves acquises de manière illicites, ce qui les encourage dans l'attente à constituer des nouveaux stocks. Nos institutions sont par ailleurs disposées à discuter avec les services techniques compétents des solutions possibles à ce complexe problème.

Signataires : les Ambassades des Etats-Unis, de Norvège, de la République fédérale d'Allemagne ; la Délégation de l'Union européenne ; la Banque mondiale ; l'Agence française pour le développement